



DECISION N° **1 82 6 02 7 21** /MINESUP/SG/DAUQ/SDEAC du **03 JUIN 2026**
Portant ouverture du concours d'entrée en première année de la Filière « Études Professionnelles Approfondies » (EPA) à l'École Supérieure des Sciences Économiques et Commerciales (ESSEC) de l'Université de Douala, au titre de l'année académique 2026/2027.

LE MINISTRE D'ETAT, MINISTRE DE L'ENSEIGNEMENT SUPERIEUR :

- VU la Constitution ;
VU la Loi n° 2023/007 du 25 juillet 2023 portant Orientation de l'Enseignement Supérieur au Cameroun ;
VU le décret n° 2018/190 du 02 mars 2018 modifiant et complétant certaines dispositions du décret n° 2011/408 du 09 décembre 2011 portant organisation du Gouvernement ;
VU le décret n° 2011/410 du 09 décembre 2011 portant formation du Gouvernement ;
VU le décret n° 2019/002 du 04 janvier 2019 portant réaménagement du Gouvernement ;
VU le décret n° 93/026 du 19 janvier 1993 portant création d'Universités d'État ;
VU le décret n° 2005/342 du 10 septembre 2005 modifiant et complétant certaines dispositions du décret n° 93/027 du 19 janvier 1993 portant dispositions communes aux Universités ;
VU le décret n° 93/030 du 19 janvier 1993 portant organisation administrative et académique de l'Université de Douala ;
VU le décret n° 93/032 du 19 janvier 1993 fixant le régime financier applicable aux Universités ;
VU le décret n° 2012/433 du 01 octobre 2012 portant organisation du Ministère de l'Enseignement Supérieur ;
VU le décret n° 2019/374 du 11 juillet 2019 portant nomination du Recteur de l'Université de Douala ;
VU le décret n° 2024/295 du 10 juillet 2024 portant nomination de responsables dans les Universités d'État ;
VU la décision N°18260039/MINESUP/SG/DAUQ/SDEAC/ du 17 février 2026 fixant le calendrier des concours d'entrée dans les Établissements des Universités d'État du Cameroun et des Écoles sous tutelle académique du MINESUP, au titre de l'année académique 2026-2027 ;

D É C I D E :

Article 1 : (1) Au titre de l'année académique 2026/2027, un concours est organisé pour le recrutement de **trois cents** (300) étudiants en première année de la Filière « Études Professionnelles Approfondies » (EPA) à l'École Supérieure des Sciences Économiques et Commerciales (ESSEC) de l'Université de Douala. La répartition des places et les options concernées sont les suivantes :

OPTIONS	NOMBRE DE PLACES
Gestion de l'Entrepreneuriat (ENT)	30
Gestion de la Vente et Négociation Commerciale (VNC)	35
Gestion Financière et Comptable (FICO)	65
Gestion de la Politique Sociale de l'Entreprise (POSE)	50

Gestion de la Qualité Hygiène Sécurité Environnement (QHSE)	50
Gestion, Analyse et Évaluation des Projets (AEP)	40
Gestion de la Communication (COM)	30
Nombre total de places	300

(2) Tout candidat doit choisir de concourir pour l'admission en premier choix, uniquement dans une seule de ces options. Il peut éventuellement choisir une option en second choix. Ce faisant, il autorise automatiquement le jury à le déclarer éventuellement admis dans une filière autre que celle de son premier choix.

Article 2 : Le concours est ouvert aux candidats des deux sexes, titulaires au moins d'une Licence ou d'un diplôme jugé équivalent.

Cette formation se déroule à plein temps (cours du jour) et est offerte exclusivement aux candidats n'exerçant pas d'activité professionnelle.

Article 3 : Les dossiers de candidature comprennent les pièces suivantes :

1. Un formulaire de candidature dûment rempli en ligne à l'adresse : <https://www.essec-dla.com/tous-les-concours/>, puis imprimé, signé par le candidat et à timbrer à 1500 francs CFA ;
2. Une photocopie certifiée conforme de l'acte de naissance datant de moins de trois (3) mois ;
3. Une photocopie certifiée conforme du Baccalauréat de l'Enseignement Secondaire ou du GCE AL ;
4. Une photocopie certifiée conforme du diplôme de Licence, du Bachelor Degree ou du diplôme équivalent donnant droit au concours ;
5. Un certificat de scolarité attestant de l'inscription en troisième année du cycle Licence ou du Bachelor Degree pour les candidats composants sous réserve ;
6. Un certificat médical délivré par un médecin de l'administration, datant de moins de trois (3) mois ;
7. Deux (2) photos d'identité (4 x 4) du candidat ;
8. Une autorisation formelle à se présenter au concours, délivrée par le Ministre de la Fonction Publique et de Réforme Administrative ou par l'autorité administrative habilitée, **pour les candidats fonctionnaires ou agents de l'État** ;
9. Un reçu de versement bancaire des frais de concours d'un montant de **vingt-cinq mille (25.000) francs CFA** au compte suivant : École Supérieure des Sciences Économiques et Commerciales (ESSEC), N° 14004000005, United Bank for Africa (UBA) Cameroon (**NB : le versement doit impérativement être effectué au nom du candidat**) ;
10. Une grande enveloppe (format A4) timbrée à 1500 francs CFA, portant l'adresse postale complète du candidat.

Article 4 : Les dossiers physiques complets doivent être déposés au Service de la Scolarité de l'ESSEC de l'Université de Douala ou bien envoyés par la poste à l'adresse de l'ESSEC (BP : 1931 Douala – Cameroun), au plus tard le mardi 25 août 2026, le cachet de la poste faisant foi.

Article 5 : (1) Le concours aura lieu **mercredi 26 août 2026** à partir de **08 heures précises**, potentiellement dans les centres d'examen suivants : **Douala, Yaoundé, Bafoussam, Garoua et Buea.**

(2) Les candidats sont invités à se présenter devant les salles d'examen **une heure avant le début de la première épreuve** munis :

- a. de la photocopie du formulaire de candidature déposé au Service de la Scolarité de l'ESSEC

- b. de la photocopie du reçu de versement bancaire
- c. de leur carte nationale d'identité ou tout autre document d'identification valide.

(3) Les candidats des centres qui auront recueilli moins de 100 candidatures pourront être regroupés dans un centre proche. Des centres peuvent également être créés dans les régions affichant plus de 100 candidats. Le cas échéant, les informations y relatives, ainsi que les sites de composition, seront indiqués via les médias et site web de l'ESSEC, avant le déroulement du concours.

Article 6 : Pour les candidats Camerounais et Étrangers non ressortissants de la CEMAC, le concours d'entrée comprend une seule partie, l'examen écrit, représentant 100 % de la note finale. Les épreuves seront disponibles en versions française et anglaise et les candidats utiliseront la langue de leur choix.

Article 7 : Le concours porte sur les deux (02) épreuves d'égale importance ci-après :

1.	Dissertation Économique	Destinée à tester l'intérêt accordé par le candidat aux problèmes économiques ou managériaux, portant entre autres sur : l'actualité économique des entreprises, l'actualité nationale, l'actualité économique internationale, l'histoire économique récente et/ou la géographie économique	02 heures
2.	Épreuve de Spécialité	Destinée à tester les aptitudes du candidat à poursuivre des études avancées dans l'option de spécialisation choisie	02 heures

Article 8 : En vertu des accords en vigueur, 10% des places ouvertes aux Camerounais sont accordées par admission sur titre aux candidats Étrangers ressortissants de la CEMAC. Ces places seront distribuées, suivant le critère du mérite, au prorata du nombre de candidatures originaires des différents pays.

Article 9 : Le Recteur de l'Université de Douala, le Directeur des Accréditations Universitaires et de la Qualité, le Directeur de l'ESSEC de Douala, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente décision qui sera enregistrée et communiquée partout où besoin sera.

Le Ministre d'Etat,
Ministre de l'Enseignement Supérieur,



JACQUES FAME NDONGO